

## MODALITES POUR LA SAISON SPORTIVE 2020/2021



Pas de e-services mais seulement un PDF à télécharger, à compléter et à **renvoyer par voie postale**.



**Simplification : « Dites-le nous une seule fois »**

- Pour les **associations ayant plusieurs sections**, une seule demande mentionnant l'ensemble des licenciés de moins de 18 ans doit être déposée. La page 5 du formulaire est à compléter pour chaque discipline.
- Un numéro SIREN ou SIRET pour l'association est **obligatoire** (*inscription au Répertoire National des Associations*).
- Les seules pièces à joindre dans le cadre de votre demande sont :
  - le formulaire de demande PDF complété : pages 3.4.5.6,
  - un RIB à jour,
  - un avis de situation SIREN pour le numéro SIRET,
  - un justificatif si vous sollicitez le bonus « bénévolat »,
- **Plus besoin des factures justifiant le paiement des licences** : l'instruction est effectuée sur la base des listings des licenciés par clubs transmis par les comités départementaux.
- Les statuts, PV de l'AG, bilans financiers etc. : à joindre **seulement en cas de changement (de Président etc.) ou pour les nouvelles associations**.

**LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 04/02/2022**

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etre une association sportive dans le Bas-Rhin,
- Pour les comités départementaux : ne pas avoir signé de convention d'objectifs avec la Collectivité européenne d'Alsace
- Avoir au moins 20 licenciés de moins de 18 ans sur la saison sportive 2019/2020 (sauf pour les fédérations handisport et sport adapté),
- Avoir au moins un an d'existence légale,
- Justifier de licences fédérales annuelles,
- Affiliation à une fédération sportive unisport,
- Affiliation à une fédération multisport, **uniquement FSCF/AGR et FSGT.**

**LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 04/02/2022**

Le dossier de demande de subvention doit être adressé, par courrier, en un exemplaire, à l'adresse suivante :



Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace  
Direction du Sport et de la Vie Associative  
Service des Sports  
Hôtel du Département – Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG Cedex 9

## SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES PAR L'AIDE A LA LICENCE ET LA VALORISATION DU BENEVOLAT 2020/2021

### IDENTITE DE L'ASSOCIATION A COMPLETER IMPERATIVEMENT

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Code Postal :

Commune :

Fédération d'affiliation :  
(un formulaire par affiliation)

Activité(s) pratiquée(s) :

N° de SIRET ou SIREN (obligatoire) :

☎ de l'association :

Fax de l'association :

Courriel de contact :

Site internet :

Numéro d'affiliation :

### A REMPLIR UNIQUEMENT EN CAS DE PREMIERE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1<sup>ère</sup> inscription au tribunal le ----/----/-----de-----N°-----

*Pour les premières demandes de subvention : les statuts de l'association, une copie du récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance, une copie de l'agrément ministériel ainsi que le numéro de SIRET.*

### COMPOSITION DU BUREAU A COMPLETER IMPERATIVEMENT

FONCTION	NOM – PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
PRÉSIDENT			
SECRÉTAIRE			
TRÉSORIER			

### SIRET : AVIS DE SITUATION A JOINDRE IMPERATIVEMENT

### SIRET OBLIGATOIRE

Veillez nous transmettre l'**avis de situation de votre association**, sur lequel figure le numéro de SIRET. Vous pouvez le télécharger sur le site suivant :

[avis-situation-sirene.insee.fr](http://avis-situation-sirene.insee.fr)

**En l'absence de cette pièce, votre dossier ne pourra pas être pris en charge.**

**VEILLEZ A RESPECTER LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 04/02//2022**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE A JOINDRE IMPERATIVEMENT**

**COLLER ICI :**

Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ouvert au nom de l'association

**PIÈCE INDISPENSABLE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER**

**Tout changement de coordonnées bancaires après le dépôt du dossier doit être communiqué dans les meilleurs délais**

**VEILLENZ A RESPECTER LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 04/02/2022**

**DEMANDE DE SUBVENTION 2022**  
**SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES PAR**  
**L'AIDE A LA LICENCE ET LA VALORISATION DU BENEVOLAT**  
**A RENVoyer POUR LE 4 FEVRIER 2022**

**A COMPLETER IMPERATIVEMENT**  
***Pour les associations ayant plusieurs sections : compléter cette page pour chaque discipline***

Inscrire dans le cadre ci-dessous le nombre de licenciés **de l'année 2020/2021**. Est licencié, tout membre actif possédant une licence établie par une fédération ayant reçu délégation ou agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

**DISCIPLINE :**

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
LICENCIES ANNUELLES JEUNES (moins de 18 ans)			
LICENCIES ANNUELLES ADULTES (plus de 18 ans)			
LICENCIES DIRIGEANTS			
<b>TOTAL</b>			
LICENCES EVENEMENTIELLES, OCCASIONNELLES ... : (Ces licences ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention aide à la licence)			

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Président de l'association (ou son responsable) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus,

(Cachet de l'association) (Nom et Signature)

**VALORISATION DU BENEVOLAT**

Une aide est accordée aux associations sportives éligibles au dispositif de soutien à la pratique sportive des jeunes et à la valorisation du bénévolat, qui désignent un « **réfèrent bénévole** » dans leur structure, pour co-construire avec la Collectivité européenne d'Alsace un projet et/ou initier des actions autour du bénévolat. L'association devra également justifier d'une **formation\*** suivie par au moins 1 bénévole au cours de la saison sportive. Cette aide vient s'ajouter à la somme perçue au titre de l'aide à la licence.

**Avez-vous désigné un « référent bénévolat » (exemple : la personne qui complète ce dossier ou en charge des montages de dossiers, des projets, etc.) ?**

Oui :

Non :

*Si oui, merci de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, email) :*

---

**Référent bénévolat ou autre membre de votre association ayant suivis une formation\* au cours de la saison sportive 2020/2021 (merci de joindre un justificatif) : \* exemple : formation arbitre, dirigeant, éducateur, entraîneur, secourisme, informatique, comptabilité, etc.**

**LA DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER : 04/02/2022**